

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2022_057 : Demande de
subventions DETR/DSIL 2022 : programme de voiries
et bâtiments scolaires**

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 16 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 10 juin 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 10 juin 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	36	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET Geoffroy JEGOU DU LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DRÉAN, Sylvaine LEFEVRE, Patrick LEHERISSIER (suppléant de Daniel LEMOUSSU), Guillaume LEMÉNAGER, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Jean-Luc VÉRET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD

Hervé RICHARD a donné pouvoir à Marcel DUBOIS

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE

Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Gérard LEU

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 14 avril 2022 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2022

Application agréée E-legalite.com

DEL2022_057 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2022 : PROGRAMME DE VOIRIES ET BATIMENTS SCOLAIRES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2022_031 portant budget primitif 2022,
- Vu l'avis favorable de la commission voiries et entretien des infrastructures en date du 17 mai 2022,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant le programme de voiries 2022 présenté au titre de la DETR pour un montant de 389 227,00 € HT.

Considérant le programme de travaux de maîtrise de l'énergie, d'économies de chauffage et d'amélioration thermique dans les bâtiments scolaires présentés au titre de la DETR et de la DSIL pour un montant estimé à 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR/DSIL concernant le programme de voiries 2022 pour un montant de 389 227,00 € HT et les travaux dans les bâtiments scolaires pour un montant de 60 000,00 € HT.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2022

Application agréée E-legalite.com